

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 4 février 2025

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE BOUCHER Colette, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à BURLOT David,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à BOUZID Nathalie,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à LAVENU DE NAVERAN Hélène,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BRIENS Pierrick,

SECRETAIRE DE SEANCE : GRIMAUULT David

Délibération n°2025-014

Membres en exercice : 35 – Présents : 25 - Absents : 10 – Pouvoirs : 10

AFFAIRES FONCIERES

SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS LA FONTAINE FROIDE (MAROUE)

ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude liée à l'implantation d'un poste de transformation et coffret, au lieu-dit La Fontaine Froide à Maroué. Les travaux sur la parcelle 142ZY88, consistent en l'établissement, dans une bande de trois mètres de large, de trois canalisations souterraines et accessoires sur une longueur de 50 mètres.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- CONSENT cette servitude au profit de ENEDIS, telle que présentée ci-dessus,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 13 FEV. 2025

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Hercoët'.

certifié exécutoire, compte tenu :

de la transmission en Préfecture le 17 FEV. 2025

de la publication le 17 FEV. 2025

Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Hercoët'.